

Gréng stäerkt Hesper

Programme électoral pour les élections communales du 9 octobre 2005



Août 2005

DÉI GRÉNG Hesperange

SOMMAIRE

1. Une commune transparente et sociale	3
Information, transparence et participation	3
Un meilleur service au citoyen, à la citoyenne	3
Tous participent à pied d'égalité	4
L'égalité des chances comme objectif de toute politique communale.....	4
La commune en tant que service social	5
Des mesures concrètes contre la pénurie de logements sociaux.....	5
2. Un environnement sain	6
Pour une nature intacte	6
L'eau – notre bien le plus précieux	6
L'air pur et le calme – deux conditions indispensables au bien-être des êtres humains	6
3. Epargner les ressources pour assurer l'avenir	7
Une politique des déchets compétente et innovatrice	7
Une utilisation intelligente de l'énergie	8
Un label écologique pour la commune	9
4. Mieux planifier pour mieux vivre	9
Une planification financière circonspecte et prévoyante - la condition indispensable pour une gestion communale professionnelle	9
Mise en œuvre concrète du concept intégré des transports et du développement spatial pour le Luxembourg (IVL)	10
Construire de façon intelligente – améliorer la qualité de vie	11
5. Une autre mobilité	12
Plus de mobilité, moins de trafic	12
Priorité aux cyclistes et aux piétons.....	13
6. Promouvoir l'innovation, créer des emplois.....	13
La commune – un garant d'innovation.....	13
7. Penser globalement, agir localement.....	14
Remplacer l'égoïsme local par la coopération régionale.....	14
La responsabilité locale pour l'évolution du climat mondial.....	14
8. Une politique communale au service des enfants	15
Créer un cadre de vie favorable aux enfants.....	15
Etendre l'offre en structures d'accueil.....	15
Des chances égales pour tous les enfants	16
Les écoles comme lieux de vie	16
9. Habiter ensemble – vivre ensemble.....	16
Participation et droit d'initiative des jeunes.....	17
Autonomie et autodétermination des personnes âgées	17
Intégration des étrangers et des étrangères.....	17
Voie libre pour les personnes handicapées.....	17
Culture et sports pour tous	18

Au cours des six dernières années, DÉI GRÉNG ont appris à connaître les méthodes de travail et les priorités politiques des responsables actuels de la commune de Hesperange. Il est apparu qu'en de nombreux points ces priorités et les façons de procéder de l'actuelle majorité ne concordent pas avec les objectifs d'une politique communale verte.

Voilà pourquoi le présent programme de politique communale pour Hesperange voudrait illustrer au moyen d'exemples les méthodes de travail et les objectifs de DÉI GRÉNG.

1. Une commune transparente et sociale

Information, transparence et participation

Les citoyens et les citoyennes ont droit à une information objective sur les décisions du conseil échevinal et du conseil communal et sur les positions que les différents membres du conseil communal y prennent : c'est pour cette raison que le « Gemengebuet » devrait reproduire sous forme analytique les discussions du conseil communal.

DÉI GRÉNG vont insister à ce que la commune se donne un règlement d'ordre interne qui définit le fonctionnement démocratique du conseil communal ainsi que la composition et les compétences des différentes commissions consultatives. Chaque membre du conseil communal recevra un dossier complet de tous les points de l'ordre du jour d'une séance du conseil communal ; tout comme les membres du conseil échevinal, les membres du conseil communal ont droit à une information complète sur les décisions qu'ils devront prendre.

Les informations sur les activités de la commune seront accessibles à tous les membres de la société :

- Dans ses publications et lors de réunions d'information publiques, la commune respectera la réalité linguistique de la population ;
- A l'occasion de projets d'envergure (projets de construction, nouvelles réglementations, ...), des réunions avec les citoyennes et citoyens auront lieu en aval afin d'assurer une réelle participation de la population à l'élaboration et à la prise de décision relative à ces projets.

Des lignes directrices relatives aux instruments de participation et de codécision de la population seront émises.

Un meilleur service au citoyen, à la citoyenne

L'administration communale mettra les nouvelles technologies au service de la population :

- les réunions du conseil communal seront annoncées via Internet,
- les formulaires administratifs seront disponibles sur Internet.



La commune créera le guichet unique proposé par les consultants Ernst & Young lors de l'audit des services de la commune. Celui-ci permettra d'accéder aux différents services administratifs et sociaux de la commune. Les horaires d'ouverture des bureaux seront adaptés aux besoins réels de la population.

En outre, la commune mettra à disposition des habitants des médiateurs dotés de connaissances linguistiques pour les assister dans leurs démarches administratives.

La commune analysera tous les bâtiments publics quant à leur accessibilité pour des personnes handicapées et réalisera le cas échéant les adaptations nécessaires.

Au cours des dernières années, il y a eu plusieurs fois des situations qui auraient nécessité une information rapide et efficace de toute la population (p. ex. en cas d'alarme d'ozone, de pollution de l'eau potable...), DÉI GRÉNG vont insister à ce qu'un système d'alerte efficace soit mis en place en vue d'une information complète et rapide de la population.

Tous participent à pied d'égalité

Les domaines d'activité des commissions consultatives communales seront clairement définis. Elles auront notamment un droit d'initiative et elles seront associées à l'élaboration de projets concernant leurs domaines : la participation est plus qu'un simple mot pour DÉI GRÉNG!

Cela concerne notamment des commissions nouvellement créées comme la commission à l'égalité des chances. Celle-ci recevra en outre des compétences horizontales lui permettant de donner des avis dans tous les domaines de la politique communale et dont les conseil échevinal et communal devront tenir compte dans leur décision.

La composition paritaire des commissions consultatives sera également inscrite dans le règlement d'ordre interne.

Des groupes de travail relatifs à des projets spécifiques seront mis en place, des auditions ponctuelles de la population permettront un réel échange entre celle-ci et les responsables communaux. Lors de l'élaboration de projets, la collaboration avec les associations locales et la population concernée est recherchée.

La possibilité de créer des conseils communaux des enfants et des jeunes sera étudiée.

L'égalité des chances comme objectif de toute politique communale

Le terme « genre » provient de l'anglais (gender) et signifie en complément au sexe biologique le sexe social. Le genre est le résultat de l'éducation, des rôles sexués ou de l'identification

individuelle avec des idéaux, de parcours biographiques, de l'application de stéréotypes et de traditions culturelles.

La commune doit combattre toute inégalité à la base de laquelle se trouve le genre :

- Elle doit pour cette raison faire du « gendermainstreaming » (c.-à-d. de l'intégration de la dimension du genre) un instrument de la politique communale. Cela veut dire concrètement que les situations de vie et les besoins différents des femmes et des hommes doivent être pris en compte de façon générale et dès la phase d'élaboration dans tous les projets communaux d'envergure.
- Le budget communal doit tenir compte de la perspective du genre pour déceler et évacuer des inégalités dans la répartition des moyens financiers communaux. La perspective du genre comprend une analyse des recettes et des dépenses par rapport à leur impact sur les femmes et les hommes.

La commune créera un service à l'égalité qui dépendra étroitement du conseil échevinal et qui mettra en œuvre au sein de l'administration communale et dans tous les domaines de la politique communale le principe de l'égalité. Toutes les décisions politiques seront analysées quant à leurs effets sur le genre.

La commune offrira des cours de formation y relatifs aux fonctionnaires, aux employé(e)s, aux ouvriers et aux ouvrières afin que les collaborateurs de tous les services puissent tenir compte de la perspective du genre dans l'exercice de leur travail quotidien.

Un plan communal à l'égalité sera réalisé.

La commune en tant que service social

DÉI GRÉNG sont d'avis que les communes portent une responsabilité sociale sans pareille et que ce rôle social doit être visible pour chaque citoyenne et chaque citoyen.

Les habitants sont informés de façon complète et régulière sur les prestations auxquelles ils ont droit ; il sera élaboré en outre un catalogue de critères qui seront applicables pour avoir droit aux aides de l'office social. Un rapport annuel sur les problèmes sociaux de la commune devra permettre de réaliser en temps utile les adaptations nécessaires des mesures.

Des mesures concrètes contre la pénurie de logements sociaux

Depuis la réalisation de la Cité Seitert à Alzingen dans les années soixante-dix, il n'y a plus eu de construction de logements sociaux promue par la commune.

Afin de garantir à l'avenir la diversité au sein de la population communale, DÉI GRÉNG vont s'engager à promouvoir des projets d'habitation à coût modéré. Malheureusement ces dernières années, plusieurs bonnes opportunités, telles celle de racheter le terrain de la fabrique d'église d'Alzingen au lieu-dit Rothweit n'ont pas été saisies.

En vue d'une mixité positive, la commune tentera d'acquérir des terrains de construction et essaiera d'intégrer des habitations sociales dans les différents quartiers.

2. Un environnement sain

Pour une nature intacte

La commune s'engagera, en collaboration avec les organisations de l'environnement locales et régionales ainsi qu'avec les administrations publiques compétentes pour la localisation et la réalisation de réserves naturelles au niveau communal et régional.

Pour contrecarrer le gaspillage de terrains, les nouveaux lotissements utiliseront de préférence des constructions plus compactes et plus économes en terrain.

DÉI GRÉNG soulignent l'importance de sites naturels de détente à proximité des différentes localités et des espaces verts dans les localités ; ils les conserveront et en créeront.

La commune deviendra membre d'un syndicat de protection de la nature et procédera à la certification de ses forêts..

L'eau – notre bien le plus précieux

Au cours des dernières années, la réduction des réserves d'eau s'est fait sentir de plus en plus. Les responsables politiques au niveau communal doivent transmettre à la population les messages corrects dans ce domaine :

- La commune va réduire sa consommation d'eau et entretenir son réseau local de canalisation afin d'éviter des fuites d'eau ; à cet effet elle établira à brève échéance un concept pour le contrôle, la mise en état et le renforcement des infrastructures de canalisation.
- La population sera sensibilisée au moyen de campagnes communales pour la réduction de la consommation d'eau.
- La poursuite de la renaturation des cours d'eau et de l'aménagement de zones inondables permettra de lutter contre les inondations.

La commune développera un concept pour réduire la consommation d'eau :

- D'une part, des taxes d'eau et de canalisation couvrant les frais réels seront introduites,
- D'autre part, la commune va prévoir des réglementations spécifiques pour l'utilisation d'eau des agriculteurs et des familles nombreuses. Elle va promouvoir l'utilisation de l'eau de pluie et la réutilisation des eaux usées dans les constructions privées et commerciales au moyen d'allocations communales spéciales.

En vue de la réduction de la pollution des cours d'eau par des nitrates, il est proposé aux agriculteurs de participer à des projets de protection des eaux, comme p. ex. les programmes de protection des sources, de fertilisation agricole ou bien le subventionnement de centres de stockage de lisier raccordés à des installations de biogaz.

L'air pur et le calme – deux conditions indispensables au bien-être des êtres humains

Le remplacement croissant du transport individuel par le transport en commun est dans notre commune une des voies prioritaires à poursuivre en vue de garantir une bonne qualité de l'air.

Par ailleurs, il serait utile de procéder à un recensement du niveau du bruitage dans notre commune.

DÉI GRÉNG sont d'avis que la commune doit participer activement à des actions pour la protection de la qualité de l'air comme les mesures antismog ou les journées sans voitures.

Les bâtiments administratifs et techniques de la commune seront dotés dès leur construction de mécanismes pour réduire au maximum les bruits externes et pour créer une bonne acoustique dans les salles. Les bâtiments existants seront également équipés au fur et à mesure de tels mécanismes.

3. Epargner les ressources pour assurer l'avenir

Sur proposition de la conseillère verte, la majorité actuelle a modifié en 2000 le nom de l'ancienne commission de l'environnement en commission pour l'environnement, la protection de la nature et la politique énergétique. Or, jusqu'ici rien ne s'est passé dans ce domaine - quoique les partis de la majorité l'eussent annoncé dans leurs programmes électoraux respectifs de 1999 - à part la réalisation du centre de recyclage qui avait pourtant déjà été décidée et entamée au cours du mandat antérieur.

Or, ce sont bien les communes qui devront servir dans ce domaine d'exemple à la population en exerçant au niveau global ce que les citoyennes et citoyens pourront copier au niveau individuel.

Seul un conseiller environnemental qualifié (ou une conseillère environnementale) peut mettre en œuvre au niveau de la commune un tel programme d'utilisation soutenable des ressources.

DÉI GRÉNG pensent cependant connaître quelques pistes pour mettre en œuvre une politique des ressources efficiente et soutenable.

Une politique des déchets compétente et innovatrice

L'objectif prioritaire d'une politique des déchets innovatrice est la réduction du volume des déchets. A cet effet, la commune veillera dans toutes ses infrastructures à réduire au minimum la création de déchets et elle réalisera une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des personnes privées et des sociétés commerciales et industrielles.

La commune en tant que prestataire local de services doit combiner le fonctionnement économique avec des aspects sociaux : cela vaut également pour la fixation des taxes communales relatives aux services publics.

C'est pour cette raison que DÉI GRÉNG veulent introduire des taxes de déchets couvrant les dépenses communales et en même temps inciter les ménages et les sociétés commerciales et industrielles à la réduction des déchets par l'introduction du principe du pollueur-payeur et de taxes progressives sur les déchets. Un concept global pour la réduction et l'élimination des déchets doit être élaboré, régulièrement soumis à révision et adapté aux dernières évolutions technologiques.



Le fonctionnement du centre de recyclage devra également être soumis régulièrement à des contrôles de pertinence : le tri des déchets, l'utilisation du potentiel de recyclage du verre, du papier, des métaux, des plastiques et des déchets organiques ainsi que l'utilisation et l'élimination des déchets résiduels doivent être effectués suivant les méthodes écologiques les plus récentes.

Une utilisation intelligente de l'énergie

Juste avant les élections communales de 2005, la majorité au conseil communal a fait voter l'adhésion de la commune à l'Alliance des communes pour le Climat. DÉI GRÉNG approuvent cette décision qui constitue une revendication de longue date de leur parti, mais ils déplorent que la majorité ait eu besoin de six ans pour prendre cette décision qui doit documenter la solidarité active de notre commune avec les hommes et les femmes qui vivent sur la partie sud du globe et leur engagement pour une réduction locale des émissions de CO₂ de moitié jusqu'en 2010.



Contrairement aux responsables actuels, DÉI GRÉNG disposent d'un concept énergétique qui définit tant pour les bâtiments communaux que pour les habitations privées des objectifs précis de réduction du CO₂.

Ainsi la commune doit-elle subsidier la production énergétique privée en prévoyant pour les nouveaux lotissements ou des constructions communales d'envergure des systèmes de cogénération avec installation de réseaux de chauffage à distance. Des sources d'énergie locales comme le bois, la biomasse sont utilisées de préférence.

La commune organisera des campagnes de sensibilisation en vue d'inciter les ménages à utiliser l'énergie de façon rationnelle, tout en se servant de préférence de sources d'énergie renouvelables.

Pour motiver les habitants de recourir aux sources d'énergie renouvelables, à savoir le soleil, l'air, l'eau et la bioénergie, celles-ci sont subventionnées par la commune qui s'en sert elle-même de préférence. Lors de la réalisation de nouvelles zones artisanales et commerciales ou lors de l'autorisation de nouveaux lotissements, la commune veillera à une planification énergétique efficiente.

Un label écologique pour la commune

La centrale d'achat de la commune s'orientera selon des critères écologiques, sociaux et éthiques :

- Elle recourt elle-même de préférence à des produits « TransFair » et elle sensibilise la population à faire de même : par l'utilisation de produits issus du commerce solidaire et de denrées alimentaires biologiques respectivement régionales dans les cantines communales etc.
- Lors de la réalisation de constructions nouvelles, elle prévoit dans les cahiers des charges l'utilisation de matériaux de construction écologiques.
- Elle achète des appareils électriques « low energy » et des voitures de service à faible consommation énergétique et elle subventionne l'utilisation d'électricité verte.

L'introduction d'un marché hebdomadaire au nouveau centre de Hesperange doit promouvoir la production, l'offre et la consommation de produits locaux et régionaux. La proposition de développement du centre de Hesperange retenue lors de la consultation rémunérée pourrait bien servir de cadre pour un tel marché hebdomadaire qui saurait en plus animer le nouveau centre.

4. Mieux planifier pour mieux vivre

Une planification financière circonspecte et prévoyante - la condition indispensable pour une gestion communale professionnelle

Au cours des dernières années, le conseil échevinal a surpris à plusieurs reprises les membres du conseil communal avec des demandes de crédits supplémentaires pour les grands projets de construction de la commune (le complexe sportif du Holleschbiere, le centre de recyclage, le centre intégré pour personnes âgées et bien d'autres...). Il s'agissait de sommes énormes qui dépassaient souvent au total les 25% des coûts initialement prévus.

Il est évident que de tels coûts supplémentaires impliquent un réajustement de la planification financière, d'autant plus que le conseil échevinal avait omis d'établir un plan financier pluriannuel qui aurait englobé tous les projets importants.

Ce n'est pas sans raison que l'endettement par habitant de la commune est passé de 718,58 € en 2000 pour 10 350 habitants à 2 161,31€ en 2004 avec 10 742 habitants et que la part du remboursement des dettes sur les recettes ordinaires a progressé dans le même intervalle de 3,45% à 7,31% (les chiffres plus positifs pour 2005 ne sont pas fiables, alors qu'ils représentent des valeurs projetées qui ne reflètent pas nécessairement l'évolution réelle).

DÉI GRÉNG sont d'avis que, surtout dans des périodes plus précaires, une planification rigoureuse est de mise afin que tous les projets indispensables (mise en état des infrastructures, des bâtiments scolaires et de leurs environs ainsi que la construction de nouvelles infrastructures) puissent être réalisés « in time » et ne tombent pas en économie ou bien soient

reportés d'année en année. Voilà pourquoi ils établiront un plan sexennal qui tiendra compte de tous ces postes à financer. En même temps, l'administration communale va réaliser une analyse de tous les coûts de construction, coûts accessoires et coûts subséquents en relation avec la réalisation des grands projets et elle essaiera, sur base de cette analyse, de mieux maîtriser tous les coûts en rapport avec des projets d'envergure.

Il est évident que l'engagement de personnel communal supplémentaire ne doit pas être un tabou : une administration communale moderne ne peut fonctionner que si elle dispose de fonctionnaires motivés et qualifiés en quantité suffisante pour transposer de façon professionnelle la volonté politique. Investir dans du personnel communal compétent portera ses fruits à coup sûr!

Mise en œuvre concrète du concept intégré des transports et du développement spatial pour le Luxembourg (IVL)

Le concept intégré des transports et du développement spatial pour le Luxembourg (IVL) a arrêté des lignes directrices concrètes pour tout le pays concernant le développement futur de l'aménagement du territoire en harmonie avec le développement des réseaux de communication, avec l'objectif de promouvoir une croissance équilibrée des différentes régions du pays et en vue d'offrir aux habitants des différentes régions une qualité de vie semblable et des opportunités équivalentes en matière d'emplois et de logements.

Toutes les étapes futures du développement communal devront être compatibles avec les objectifs de l'IVL.



DÉI GRÉNG apprécie que les responsables communaux aient confié à un bureau urbanistique la mission d'établir un plan de développement communal. Celui-ci ne devrait pas seulement avoir comme objectif de définir le développement futur de la commune, mais également tenir compte des lignes directrices de l'IVL et être régulièrement contrôlé quant à son applicabilité et son efficacité.

Les résultats de la consultation rémunérée relative au développement futur du centre de Hesperange font partie du plan de développement communal, de même que les projets de développement de la zone artisanale et commerciale de Howald. Afin que le développement futur de la commune puisse se faire sans accroc et sans collapse dû au trafic, les points suivants devront être réalisés à court terme :

- la création d'un nouveau centre de Hesperange à l'écart de la route de Thionville avec ouverture sur le parc derrière la mairie, le nouveau quartier intégrant tant des prestataires de services comme les P&T, des guichets de banque, un cabinet pluridisciplinaire de médecins que des commerces et des restaurants,

- la rénovation et l'élargissement du pont de Hesperange ainsi que l'intégration du quartier de l'église dans le nouveau centre de Hesperange,
- la réalisation d'une bretelle d'accès à l'autoroute A3 avant l'entrée d'Alzingen et en dehors de Fentange, combinée à la création d'une nouvelle gare à Fentange, ainsi que
- la réalisation à moyen terme de la gare de trains et d'autobus de Howald prévue dans le Masterplan élaboré pour le Ban de Gasperich.

Si ce concept n'est pas réalisé dans sa globalité, le chaos circulatoire à Hesperange prendra des dimensions actuellement impensables, aussitôt que la Ville de Luxembourg commencera avec la mise en œuvre des projets de développement relatifs au Ban de Gasperich qui prévoient la création de quelques 20 000 à 30 000 emplois et quelques centaines de logements.

En vue de privilégier les transports en commun, les vélos et les piétons, la commune devra réaliser un concept qui donnera justement la priorité à ces moyens de se déplacer. Avec les communes avoisinantes un concept d'aménagement de parkings est à réaliser.

Construire de façon intelligente – améliorer la qualité de vie

Les responsables de la commune de Hesperange ont approuvé au cours des six dernières années tant de grands lotissements que DÉI GRÉNG sont d'avis que la commune devrait maintenant essayer de chiffrer les conséquences infrastructurelles et financières qui en découlent et réaliser les adaptations nécessaires. La commune ne peut pas financer l'expansion démographique des dernières décennies et celle prévisible pour la prochaine à côté d'autres grands projets et elle ne peut pas non plus omettre de procéder aux adaptations requises.



Ces projets de lotissements n'étaient soumis à aucune ou peu de restrictions urbanistiques, de sorte que la construction de nouveaux lotissements sans concept de développement général va encore se poursuivre pendant quelques dix à vingt ans dans les dernières parcelles de terrains constructibles comprises dans le périmètre de construction de l'actuel plan d'aménagement général (PAG).

Sur base de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire votée en 2004 les communes doivent élaborer un nouveau PAG qui tienne compte des diverses dispositions de cette loi. Dans ce PAG, la commune devrait se donner les moyens pour contrecarrer le gaspillage des terrains de construction. La commune devrait également procéder à un recensement de tous les terrains non bâtis, inciter les propriétaires à y construire et promouvoir activement la rénovation et l'assainissement de vieilles habitations dans les centres des localités.

C'est pour cette raison que DÉI GRÉNG sont d'avis que le nouveau PAG ne devra pas être utilisé essentiellement pour agrandir le périmètre de construction. Si la commune veut étendre le périmètre de construction à de nouvelles zones de construction, alors elle devrait auparavant

relever les besoins effectifs en logements de divers genres (maisons unifamiliales isolées ou en rangées, maisons à un ou deux appartements, résidences) et analyser l'impact de l'accroissement futur émanant de nouveaux lotissements sur les diverses infrastructures communales et sur la qualité de vie au sein de la commune. De telles projections ne devraient pas seulement tenir compte de l'augmentation du trafic intra- et intercommunal, mais également des coûts des mesures d'infrastructures qui en résultent.

Le nouveau PAG ne devra pas seulement tenir compte des dispositions de la loi de 2004 sur l'aménagement du territoire, mais également contenir des lignes directrices concrètes que les promoteurs seront tenus de respecter lors du développement de nouveaux projets de lotissement. Ce n'est qu'avec une certaine rigueur et prévoyance que la commune pourra définitivement se positionner dans une situation où c'est elle qui dicte aux promoteurs comment concevoir de nouveaux lotissements, alors qu'aujourd'hui c'est le contraire.

Pour que de nouveaux lotissements soient remplis de vie, une mixité entre les différentes parties de la population et les différentes fonctions vitales – habitations, travail, consommation et loisirs – devra être assurée. La commune promouvra activement des projets de lotissements écologiques qui mettent l'accent sur les sources d'énergie renouvelables et soutenables.

Les constructions publiques prendront en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées. L'utilisation de matériaux écologiques sera étudiée et les constructions seront implantées et conçues de sorte à réduire au maximum la consommation énergétique.

Lors de nouveaux projets de lotissements et d'autres projets de construction, les besoins spécifiques des femmes et des hommes seront pris en considération dès la phase de développement.

5. Une autre mobilité

Plus de mobilité, moins de trafic

Lors de nouveaux projets, la commune veillera à ce que les courses journalières – achats, services, loisirs, trajets à l'école et démarches administratives – soient accessibles soit à pied, soit à vélo, soit au moyen des transports en commun. C'est dans cet ordre d'idées que DÉI GRÉNG voudraient analyser si un bus communal qui ferait la navette entre les différentes localités et les lignes d'autobus régionales - un City-bus - et vers le centre de Hesperange ne pourrait pas promouvoir l'utilisation des transports en commun.



DÉI GRÉNG voudraient notamment calmer les grands axes routiers et mettre en place un P&R aux abords sud de la commune, tout en améliorant l'offre des transports en commun. Lors de l'élaboration du plan de développement communal et du PAG ils mettront en outre l'accent sur l'interconnexion des zones vertes et des espaces à habitations ainsi que des structures d'alimentation.

Les parents et les enfants seront sensibilisés par diverses actions et mesures comme « Ech gi gär zu Fouss an d'Schoul », une offre correcte de transports en commun ou des emplacements sécurisés pour vélos, à ne plus se servir de la voiture privée pour le trajet à l'école.

Priorité aux cyclistes et aux piétons

Les moyens de transport soutenables sont intégrés dans un système confortable et bien organisé et un concept pour une mobilité alternative et non motorisée est élaboré et réalisé.

Un tel concept doit comprendre notamment les points suivants :

- l'introduction généralisée de la limitation de vitesse à 30 km/heure dans les agglomérations,
- l'aménagement des rues, places et croisements selon les besoins des piétons et des personnes handicapées,
- la promotion du vélo en tant que moyen de transport journalier, la réalisation d'un concept de circulation à vélo pour toute la commune, en collaboration avec les communes avoisinantes et l'installation d'emplacements pour vélos sécurisés et à l'abri des intempéries.

6. Promouvoir l'innovation, créer des emplois

DÉI GRÉNG pensent qu'à l'avenir la commune de Hesperange devrait s'engager pour une croissance économique soutenable. Elle peut aussi bien initier elle-même des projets de ce genre que soutenir l'économie privée.

La commune – un garant d'innovation

La commune va réaliser une analyse des atouts et des déficits de son potentiel économique et social.

Dans des domaines prometteurs, comme l'énergie alternative ou les technologies de communication, elle devrait initier des partenariats avec les acteurs économiques privés. Elle pourrait p. ex. initier la construction d'un lotissement à faible utilisation énergétique ou bien promouvoir spécifiquement d'autres projets innovateurs (subventionnement d'installations photovoltaïques, de chauffages à basse température...)

DÉI GRÉNG pensent que la commune devrait essayer d'acheter des locaux dans des zones artisanales et commerciales existantes en vue de les mettre à disposition de jeunes entreprises pour des loyers modérés, pour leur permettre de passer outre les problèmes financiers de début d'existence. Dans ce cadre le potentiel économique et la créativité des femmes sont également considérés comme un atout spécifique.

Le travail dans le secteur social sera soutenu comme par le passé, alors qu'il ne constitue pas seulement un coût financier, mais crée des emplois, des activités économiques et des concepts créatifs.

La commune investira davantage dans les femmes et les hommes et leurs connaissances des métiers en garantissant la formation continue de ses fonctionnaires, employés et employées, ouvriers et ouvrières, et en engageant des professionnels pour des domaines précis comme par exemple la consultance énergétique.

7. Penser globalement, agir localement

Remplacer l'égoïsme local par la coopération régionale

Les responsables de la commune de Hesperange ont signé avec les responsables des communes de l'agglomération de la Ville de Luxembourg (Luxembourg-Ville, Bertrange, Leudelange et Strassen) une convention de collaboration, comme cela a d'ailleurs été le cas pour d'autres pôles de développement prévus dans l'IVL (comme p. ex. la Nordstad). Il est important aux yeux de DÉI GRÉNG que les communes s'activent en vue de la réalisation d'un plan régional de développement urbain et économique et de coordination au niveau de la circulation et des transports en commun.



La commune de Hesperange, porte de Luxembourg-Ville vers le sud-est du pays n'a pas seulement un rôle clé à jouer dans ce sens, mais elle est également étroitement dépendante des développements urbanistiques et économiques de la Ville de Luxembourg en ce qui concerne la viabilisation du Ban de Gasperich et la réalisation des infrastructures pour transports en commun y prévues.

Par conséquent, une étroite collaboration avec la commune de Luxembourg pour ce qui est du développement sud-ouest de la ville est indispensable.

La commune devra donc dans toutes ses décisions considérer les implications régionales. Ainsi elle étudiera si des infrastructures culturelles et / ou sportives ne peuvent pas être réalisées suivant les directives de plans régionaux en vue de mettre à disposition des habitants des infrastructures de haute qualité sans que la commune n'ait pour autant à s'endetter outre mesure.

La responsabilité locale pour l'évolution du climat mondial

Juste avant les élections, lors du conseil communal du 29 juillet 2005, la majorité actuelle a fait voter par le conseil communal la convention d'adhésion de la commune à l'Alliance des communes pour le climat. Or, il est apparu qu'elle ne dispose pas d'un concept pour réaliser les obligations qui en découlent tant au niveau de la réduction de moitié des émissions locales en CO₂ qu'au niveau de l'engagement local pour la situation des peuples du tiers monde.

DÉI GRÉNG voudraient qu'un tel engagement ne reste pas lettre morte, mais ait des retombées concrètes dans la politique communale de tous les jours :

- Des actions communales seront entreprises en vue de la réduction des émissions en CO₂,

- La centrale d'achat commandera de préférence des produits « fair trade » (p. ex. dans les cantines, lors des réceptions officielles),
- Un concept énergétique communal sera élaboré et appliqué,
- La commune lancera régulièrement des campagnes d'information sur la problématique nord-sud et organisera des soirées d'information à ce sujet,
- Elle subventionnera, en collaboration étroite avec la population, des projets locaux de développement dans les pays du tiers monde qui seront réalisés en accord avec les autochtones et centrés sur leurs besoins,
- Les partenariats futurs avec des villes et communes étrangères seront conclus suivant des critères soutenables et les partenariats existants seront poursuivis suivant le même principe.

8. Une politique communale au service des enfants

Créer un cadre de vie favorable aux enfants

Tout comme l'intégration des besoins spécifiques des femmes et des hommes dans la planification communale conduit à une amélioration sensible des projets communaux, la prise en compte des intérêts des enfants améliore la planification : des solutions convenant aux enfants sont recherchées aussi bien en matière de politique de la circulation que dans le domaine des offres de loisir et de l'utilisation des espaces publics.



Les enfants et les jeunes sont aussi des piétons et / ou des cyclistes. En vue de garantir leur mobilité, la commune créera un réseau sécurisé de voies piétonnes et cyclables : une commune des courtes distances contribue certainement à une augmentation de la qualité de vie des enfants et des jeunes.

Des aires de jeux sécurisées et de bonne qualité seront créées de façon décentralisée dans toutes les localités.

Etendre l'offre en structures d'accueil

Au cours de la dernière période législative, la commune a fait des efforts considérables pour adapter les structures d'accueil parascolaires aux besoins des enfants et des parents.

DÉI GRÉNG approuvent qu'à partir de septembre 2005 une cantine scolaire supplémentaire fonctionne pour les écoliers et écolières de Hesperange. Ils sont d'avis que la réalisation de

structures d'accueil dans toutes les sections de la commune devra figurer parmi les priorités du prochain mandat. Ainsi les différents types de structures devront être organisés de façon décentralisée (les cantines, l'accueil des après-midi libres ainsi que les aides aux devoirs à domicile) et il faudra réduire le nombre d'enfants par groupe. La commune doit veiller à ce que tous les enfants disposent à court ou à moyen terme de structures d'accueil dans la localité dans laquelle ils vivent et / ou fréquentent l'école.

A l'avenir, la commune continuera à engager du personnel qualifié pour diriger les structures d'accueil. Il est inadmissible que l'accueil parascolaire professionnel des enfants soit sacrifié à des réflexions d'ordre financier.

Des chances égales pour tous les enfants

En vue de l'adaptation du système scolaire à des situations de vie modifiées des gens, les infrastructures scolaires existantes doivent être modifiées à moyen terme de sorte à ce qu'elles conviennent à des méthodes nouvelles d'enseignement comme le « Team teaching » ou l'enseignement par projet, l'introduction progressive de la journée continue.

Les aides aux devoirs à domicile ainsi que les autres cours d'appui devront être assurés comme par le passé pour des enfants à déficits linguistiques et / ou scolaires. L'interdiction d'octroyer des devoirs à domicile dans les classes inférieures ne doit pas avoir pour conséquence que les enfants présentant des difficultés d'apprentissage spécifiques ne trouvent plus les soutiens pédagogiques et psychologiques requis.

La commune s'engagera activement pour une meilleure intégration d'enfants d'origines sociales différentes et de diverses nationalités.

Les écoles comme lieux de vie

Les enfants et le personnel enseignant passent la majeure partie de leur temps à l'école : il faut qu'ils disposent de localités adéquates bien équipées et que les normes les plus strictes en matière de sécurité et de santé soient appliquées afin de ne pas compromettre la santé des enfants. Lors de nouvelles constructions et lors de la rénovation de bâtiments scolaires des matériaux de construction écologiques seront utilisés et des mesures de réduction de la consommation d'énergie et d'eau seront mises en place.

La commune veillera à ce que toutes les cours d'école non encore rénovées soient conçues et exécutées selon des critères convenant à des enfants. Elle veillera également à ce que lors de la construction de nouveaux complexes scolaires les cours d'école aient une grandeur appropriée et que la conception des nouveaux bâtiments scolaires prenne en compte les nouveaux modes d'enseignement.

Dans les alentours immédiats des écoles seront créés des espaces verts en quantité suffisante pour servir d'aires de jeux et la circulation des voitures privées ou commerciales sera limitée.

Le dialogue et les méthodes de participation des écolières et écoliers, des parents et des enseignants seront poussés.

9. Habiter ensemble – vivre ensemble

Les communes représentent les unités locales qui sont les plus proches des citoyens et citoyennes et de leurs problèmes journaliers. Voilà pourquoi elles ont une certaine aisance à promouvoir une cohabitation paisible et autodéterminée des différentes parties de la société.

Participation et droit d'initiative des jeunes

La commune dispose de beaucoup de moyens pour renforcer la participation des jeunes à la vie sociale. Au cours de la période législative écoulée la construction d'une maison pour jeunes au centre de Hesperange a été décidée, mais il s'agit d'une mesure isolée dépourvue qui plus est de tout concept de loisirs attrayant pour les jeunes filles et les jeunes gens de 12 à 17 ans. Notamment la question d'une gestion participative de la maison des jeunes qui permettrait aux organisations de jeunes de la commune de collaborer à l'administration et à l'utilisation de cette structure n'a jusqu'ici pas été thématisée.

DÉI GRÉNG sont d'avis que la commune devrait élaborer un plan communal pour jeunes qui ne se limiterait pas à la mise à disposition d'une maison pour jeunes, mais comprendrait une multitude d'offres de participation et de collaboration pour jeunes. Un forum des jeunes serait à organiser et leur participation active à l'élaboration de projets communaux pour jeunes, notamment dans le domaine de la culture serait à initier.

Autonomie et autodétermination des personnes âgées

L'intégration des personnes âgées dans la société dépend essentiellement de leur mobilité. La commune améliorera pour cette raison les moyens de transport vers les centres commerciaux et de loisir et organisera le transport en commun à l'occasion d'événements sportifs et culturels. En outre elle mettra à disposition des personnes âgées des localités leur servant de lieux de rencontre. Le réaménagement du centre de Hesperange constitue une bonne opportunité pour créer un tel lieu de rencontre central et bien accessible.

Des logements assistés pour personnes âgées et dépendantes seront créés dans les différentes localités.

La commune collaborera à l'avenir avec les organisations locales (RBS, Amiperas et Foyer de la femme) en vue de diversifier l'offre pour les séniors.

Intégration des étrangers et des étrangères

Comme pour les autres commissions consultatives il faudra définir aussi bien un champ d'activités précis pour la commission des étrangers que les sujets sur lesquels une prise de position de cette commission est requise.

L'administration communale tiendra compte de la réalité linguistique de la population notamment dans les publications officielles.

A l'occasion de réunions organisées par la commune dans le cadre de la participation active des citoyens et citoyennes, une traduction dans les langues étrangères les plus utilisées sera disponible.

Voie libre pour les personnes handicapées

La commune se dotera d'un programme d'action pour une urbanisation sans barrière, qui sera basé sur l'agenda 22 et mettra en œuvre les règles standards des Nations Unies pour la réalisation de l'égalité au niveau communal et régional.

Les besoins spécifiques de personnes handicapées seront pris en compte de façon systématique lors de la réalisation de nouveaux projets communaux, les organisations des personnes handicapées sont consultées lors de la planification de nouveaux projets.

L'intégration d'enfants à déficiences physiques dans l'enseignement primaire est activement soutenue et les activités de loisir et de vacances parascolaires sont organisées de sorte à permettre aux enfants à handicaps d'y participer.

Les responsables communaux veilleront à ce que des emplois pour personnes handicapées soient créés au sein de l'administration communale et des services communaux.

Culture et sports pour tous

L'inauguration du complexe sportif du Holleschbiereg a conduit à une amélioration sensible de l'offre en infrastructures sportives. Pour ce qui est des autres infrastructures qui font actuellement encore défaut comme une piscine ou bien un centre culturel multifonctionnel, il faudrait mettre en œuvre une planification rationnelle qui éviterait que ces projets ne soient sacrifiés une fois de plus à des coûts de construction et de gestion trop élevés. DÉI GRÉNG sont d'avis que la commune pourrait essayer de réaliser ces projets en collaboration avec d'autres communes environnantes.

Des critères seront introduits pour la définition du niveau des subsides à allouer aux sociétés sportives et culturelles, comme p. ex. l'engagement d'entraîneurs et entraîneuses qualifiés pour les associations sportives. Le travail avec les jeunes des associations culturelles et sportives mérite un support spécial de la part de la commune.



Les besoins spécifiques des jeunes filles et des femmes en matière d'activités culturelles et sportives seront pris en compte lors de la construction d'infrastructures futures.

A des plages fixes, les habitants de la commune non organisés dans les associations sportives pourront disposer des infrastructures sportives communales.

Editeur responsable : DÉI GRÉNG Hesper, 7, rue Th.Urbain, L-5893 HESPERANGE

Photos : Pit BECKER